



Conseil des études
et de la vie Universitaire

COMPTE-RENDU

13 décembre 2010

Ordre du jour

- 1 **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2010.**
- 2 **Avis sur la création du diplôme d'université Mandataire judiciaire à la protection des majeurs**
- 3 **Avis sur des modifications et des créations relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances.**
- 4 **Avis sur les calendriers de capacité, licence et master 1 de l'année universitaire 2011-2012**
- 5 **Avis sur la formation des élus étudiants.**

Étaient présents ou représentés : M. le Président Louis VOGEL, M. Philippe COCATRE-ZILGIEN, M. Pierre CROCQ, Mme Geneviève GRANGEAS, Mme Martine PELÉ, professeurs. M. Jean-Paul ANDRIEUX, Mme Catherine CORON, Mme Pascale CURTY, M. Maurice LETHIELLEUX, Mme Marie-Laure MOREAU, M. Michel SÉGUILLON, maîtres de conférences. Mme Nadine BILLION, personnel BIATOS. M. Georges CAPDEBOSCQ, M. Pierre STORRER, personnalités extérieures. M. Victor ADRIEN, Mlle Nourhane BENAMARA, M. Alexis DEBORDE, Mlle Louisa DJOUADI, Mlle Marine GRILLOT, Mlle Isabelle HURÉ, M. Edouard NEU-JANICKI, M. Matthieu SABBAGH, Mlle Christa VALTCHEVA, M. Samuel VAN DER VLIST, étudiants.

Étaient excusés : M. Roger GOFFINET, Mlle Sarra BEN CHERIFA.

En information liminaire, M. le Président signale que le PRES Sorbonne Universités bénéficiera des intérêts de la dotation de l'opération campus à hauteur de 5 millions d'euros pour la réalisation d'une première phase du Learning Center situé au centre Assas.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2010.

Approuvé à l'unanimité

2. Avis sur la création du diplôme d'université Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (annexe).

Ce diplôme a pour objet de permettre la délivrance du *certificat national de compétence de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs mention « mesure judiciaire à la protection des majeurs »*. Ce certificat national de compétence ne fait qu'attester d'une qualification. La formation dispensée pour préparer à ce certificat prend la forme d'un diplôme d'université. La loi du 5 mars 2007 a remodelé la protection des majeurs et créé une profession unique de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs quel que soit le mode d'exercice (à titre individuel ou au sein de structures : association, service ou établissement de santé ou médico-social). La loi subordonne l'exercice de la profession de mandataire judiciaire à l'obtention d'un certificat national de compétence. Les

professionnels déjà en exercice disposent d'un délai expirant au 1er janvier 2012 pour l'obtenir. Cette formation, dont le programme est déterminé par l'arrêté du 2 janvier 2009, comprend 300 heures de formation théorique et 350 heures de stage pratique. Les 300 heures théoriques sont réparties en domaines eux-mêmes divisés en modules. L'arrêté prévoit des dispenses et des allègements tant pour la formation théorique que pour la formation pratique. Ainsi les personnes ayant au moins 6 mois d'expérience professionnelle avant d'entrer en formation sont dispensées du stage.

Avis favorable à la totalité des suffrages exprimés (2 abstentions)

3. Avis sur des modifications et des créations relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances.

⌚ **Licence mention Management et nouvelles technologies**

Avis favorable à l'unanimité à l'ouverture à l'apprentissage de la 3ème année de licence mention Management et nouvelles technologies à compter de l'année universitaire 2011-2012.

⌚ **Master 1 Économie-gestion mention Géostratégie économique internationale**

Avis favorable à l'unanimité à la modification de la dénomination du cours *Histoire industrielle internationale* (37h30) qui s'intitulera désormais **Stratégies des firmes multinationales** (37h30) dans l'UEF2 du master 1 mention Géostratégie économique internationale.

⌚ **Magistère banque finance 2ème année**

Avis favorable à l'unanimité à ce que l'enseignement *Évaluation des actifs financiers* (37h30 cours et 15h TD), dispensé au 2ème semestre dans le M1 mention Monnaie-finance-banque, soit commun avec la 2ème année du magistère banque finance.

4. Avis sur les calendriers de capacité, licence et master 1 de l'année universitaire 2011-2012 (annexe).

Avis favorable à l'unanimité au calendrier de capacité, licence et master 1 de l'année universitaire 2011-2012 ainsi qu'au calendrier du centre de Melun tels qu'ils figurent en annexe.

5. Avis sur la formation des élus étudiants.

M. le Président indique que la formation des élus étudiants est une disposition de la loi LRU. Une préférence semble se dégager chez les représentants des étudiants en faveur d'une formation organisée par l'Université, ce qui soulève la question des modalités. M. le Président suggère de mettre en place un groupe de travail qui comprendra des représentants des étudiants. Les propositions qui seront dégagées seront ensuite présentées lors d'un prochain CEVU.

